

son chapelet. Souvent même, elle prend ce chapelet entre ses mains, fait le signe de la croix pour inviter l'enfant à le faire avec elle, et en déroule tranquillement les grains sans murmurer une parole.

N'était-ce pas nous indiquer avec quelle arme nous combattons victorieusement les ennemis de notre salut, comment nous apaiserons la colère de Dieu, et nous ferons descendre sur nous ses bienfaits ?

Enfin, N. T. O. F., un troisième fait, qui n'est peut-être que l'écho des deux premiers, et qui, en tous cas, n'est ni moins probant ni moins péremptoire, est le suivant.

Le Souverain Pontife, Léon XIII, le Vicaire de Jésus-Christ, dont la parole est pour nous celle de Dieu même, et de qui nous attendons, en toute chose spirituelle, le commandement ou la direction, nous a, en maintes circonstances, signalé le très-saint Rosaire comme étant l'objet de sa plus grande confiance, et l'une de nos principales ressources en face des besoins de notre société. D'puis sa lettre encyclique si remarquable du 1er septembre 1883, il n'a guère laissé passer d'année sans renouveler, soit dans un discours, soit dans un rescrit, soit dans une lettre, ses pressantes instances et ses vives recommandations, en faveur du culte de Marie par le saint Rosaire. « Nous pensons, disait-il en 1883, qu'il est tout-à-fait opportun d'instituer de nos jours des prières solennelles, afin que nous obtenions, en invoquant l'Auguste Vierge par la récitation du rosaire un secours de Jésus Christ, son Fils, égal à nos besoins. » Puis il ajoutait : « Nous exhortons vivement tous les fidèles à dire chacun dans sa maison et sa famille, soit en commun, soit en particulier, ce pieux Office du Rosaire, et par une pratique ininterrompue, à le faire passer dans leurs habitudes. »

Dans une seconde encyclique du 30 Août 1884, Sa Sainteté s'exprimait ainsi : « Il faut veiller à ce que, dans ces temps lamentables pour l'Eglise, la sainte coutume de réciter le Rosaire de la très-sainte Vierge soit gardée avec soin et pieusement, pour cette raison surtout, que ces prières, étant composées de façon à rappeler dans leur ordre tous les mystères de notre salut, sont très propres à nourrir l'esprit de piété. »

Après s'être adressé aux Evêques du monde entier, le Souverain Pontife parle aux fils de saint Dominique : « Le Rosaire est à vous, dit-il, il est votre bien propre, un héritage sacré et inaliénable ; par conséquent vous avez mission spéciale de faire part aux autres de ce bien, de rendre le monde participant de ce trésor confié à votre sollicitude. Considérant, des hauteurs où ma charge m'a placé, les maux qui pressent de tous côtés l'Eglise, je ne juge rien de meilleur et de plus opportun que de recommander et de promouvoir cette manière de prier. »

Nous sommes donc bien fixés, N. T. O. F., sur la forme qu'il